

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	50	57
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 23/05/2024		
<b><u>DATE D’AFFICHAGE</u></b> <b>11 JUIN 2024</b>		
<b><u>DEPOT EN PREFECTURE</u></b> <b>11 JUIN 2024</b>		
Adhésion à l'assemblée transfrontalière pour la coopération Sambre Avesnois Sud Hainaut		

**SEANCE DU 5 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX\*\*\*\* M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE\*\*\*\*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD\*\*, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE\*\*\*, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEBVRE, M.Claude BLOMME, M.Christian BASSEZ, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier DELHAYE

**Etaient excusé(es)** : , Mme Francine CAUCHETEUX, M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, Mme Catherine MOREL,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Georges BROXER, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, M.Nicolas RUTER, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Pierre NOEL, M.Patrick PIANA, M.Olivier YZANIC,\*

Mme Hélène Dumortier est arrivée après le vote de la délibération 49-2024

\*\*M. Alain Gérard est arrivé après le vote de la délibération 47-2024

\*\*\* Mme Roxane Ghys est arrivée après le vote de la délibération 56-2024

\*\*\*Monsieur Jean-Pierre Mazingue a quitté la séance pour les délibérations 53-2024 et 54-2024.

\*\*\*\*Mme Francine Caucheteux est arrivée après le vote de la délibération 61-2024

\*\*\*\*\* M.André Ducarne est parti après le vote de la délibération 70-2024

**Délibération n°49-2024**

**Objet :** Adhésion à l'assemblée transfrontalière pour la coopération  
Hainaut

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS) s'est engagée, avec le soutien de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, dans la réalisation d'un diagnostic transfrontalier sur les territoires des arrondissements de Charleroi, Mons, la Louvière et Thuin et celui de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. La communauté de commune du pays de Mormal a été invitée à échanger sur ce projet.

Présenté lors du **premier COPIL** à Jeumont, le **1<sup>er</sup> juillet 2022**, à l'ensemble des acteurs politiques et des partenaires franco-belges, il a suscité la volonté de définir une stratégie de coopération.

Après avoir partagé le contexte transfrontalier, complété par des auditions d'élus, d'experts, et d'une consultation citoyenne, les différentes phases de construction de la stratégie sont venues conforter des intérêts communs lors du **deuxième COPIL**, à Mons, le **10 février 2023**.

Enfin, le **troisième COPIL**, à Maubeuge, le **6 juillet 2023**, est venu clôturer les travaux menés, durant un an, arrêtant un mode de gouvernance et présentant le plan d'actions qui a découlé des deux jours de séminaire, ayant regroupé les acteurs du bassin transfrontalier en avril dernier.

**Vu le diagnostic transfrontalier** qui a conforté la pertinence d'associer l'ensemble des instances publiques dans une stratégie transfrontalière commune au service des habitants ;

**Vu les Comités de pilotage** relatifs à la co-construction de la coopération transfrontalière précités, et notamment celui du 6 juillet 2023 validant la mise en place d'une Assemblée Transfrontalière appuyée par des ateliers thématiques.

**Considérant que la construction européenne** doit se traduire par le renforcement de la solidarité entre les peuples, que l'implication des instances publiques locales dans les zones transfrontalières y contribue, et que celle-ci s'appuie dans les territoires franco-belges concernés sur des liens d'amitié préexistants,

**Considérant que la politique des fonds européens** et plus particulièrement le Programme INTERREG demeurent une opportunité pour favoriser le dynamisme des liens transfrontaliers ;

Considérant la nécessité d'inscrire aussi la coopération dans une vision à moyen et long termes ;  
Considérant l'accord de Bruxelles du 16 septembre 2002\* entre la France et la Belgique sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux ;

La présente convention a pour objet la mise en place d'une instance transfrontalière dénommée « assemblée transfrontalière » sans personnalité juridique, chargée de valider et de suivre la stratégie transfrontalière.

Elle s'appuie sur des ateliers thématiques sur les domaines suivants :

- Mobilités, Emploi-Formation ;
- Santé, Services aux populations ;
- Culture, Tourisme ;
- Energie, Biodiversité, Circuits courts.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le président à signer la convention de coopération transfrontalière Sambre Avesnois Sud Hainaut
- De désigner M. ou Mme....., représentant de la communauté de communes du Pays de Mormal au sein de cette assemblée

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,  
 Après avoir délibéré,  
 Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
57		

**Décide :**

- D'autoriser le président à signer la convention de coopération créant l'assemblée transfrontalière Sambre Avesnois Sud Hainaut
- De désigner, représentant de la Communauté de communes du Pays de Mormal au sein de cette assemblée


Fait et délibéré le 5 juin 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

**11 JUIN 2024**

**11 JUIN 2024**

Pour le Président  
 Le président  
 par délégation,  
 le Directeur Général Adjoint  


**Pierre-Jean SANNO**

le secrétaire  
 François ERLEM



Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240605-49\_2024DEL-DE